

Communiqué de presse

Agir pour Dijon

Mardi 10 décembre 2024

Scandale de l'ancienne CARSAT : un proche ami de la municipalité au-dessus des lois ?

L'ancien immeuble abritant le siège dijonnais de la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté, situé dans la zone d'activité Cap Nord, a récemment été le théâtre d'un événement sans précédent, que nous avons dénoncé publiquement dès le 27 novembre 2024.

Un spectacle hallucinant en pleine zone Cap Nord

Des groupes de personnes identifiés comme appartenant à des communautés de gens du voyage ont procédé au démontage illégal de ce bâtiment, suscitant l'indignation et de nombreuses interrogations dans la région, car tout le monde sait qu'il recèle beaucoup d'amiante.

Le bâtiment, mastodonte de six étages, est ouvert à tous vents et offre un spectacle de ruines et de désolation.

Ces travaux de récupération de matériaux métalliques, y compris portes et fenêtres en aluminium, ont été entrepris hors de tout cadre légal, mettant en danger la santé et la sécurité des intervenants, adultes et enfants, mais également pour l'avenir celle des personnes présentes dans les entreprises et organismes voisins ou des visiteurs non souhaités, car l'amiante est toujours présente et de moins en moins confinée. C'est une bombe à retardement.

Les précautions à prendre en présence d'amiante sont draconiennes, car cette fibre est très cancérigène. Le coût des moindres travaux dans cet environnement est énorme, a fortiori dans un immeuble tertiaire de près de 20 000 m² !

Comment peut-on s'affranchir de toutes ces contraintes ?

Pourquoi l'inaction et le silence et des autorités locales ?

Et pourtant, c'est toujours le silence radio du côté des autorités locales. Aucune intervention pour stopper ce scandale, qui s'est déroulé durant trois mois, malgré les alertes lancées par des riverains et l'association Cap Nord ! La métropole de Dijon, qui a la compétence pour les zones d'activités économiques, ne s'est toujours pas exprimée pour condamner ces actes, demander des mesures de sécurisation et appeler à sanctionner les responsables.

Comment cela est-il possible, en plein cœur de l'agglomération dijonnaise ?

De la CARSAT à la SARCAT, c'est vraiment le monde à l'envers !

Le site a été vendu en 2020 par la CARSAT à LCDP, société holding détenue par Monsieur Thierry Coursin, au prix dérisoire de 750 000 € du fait que le désamiantage était à la charge de l'acquéreur.

Un premier projet immobilier dénommé Tellus, lancé en 2021 par M. Coursin, a avorté. Une nouvelle opération immobilière est en cours, avec le groupe Edifipierre Bourgogne Franche-Comté associé dans une société civile dénommée SARCAT constituée fin 2023. Son objet est de racheter tout le site (3,3 hectares). Elle a déjà racheté la moitié du terrain en avril 2024 au prix d'un million d'euros, mais pas encore le bâtiment amiante.

Les copains d'abord ?

L'ensemble du groupe LCDP de M Coursin est en grande difficulté financière, mais ce n'est pas une excuse pour laisser faire n'importe quoi.

Mais, justement, l'actuelle municipalité dijonnaise semble prête à faire n'importe quoi pour sauver le soldat Coursin, toujours traité avec beaucoup d'égards.

Jusqu'où iront-ils dans l'indécence ?

Contact : agirpourdijon@gmail.com